



PACTE -10 % Déchets en Charente

Cadre de restitution : Territoires zéro déchet



CARTE D'IDENTITÉ DE L'ACTEUR ET SON TERRITOIRE



Calitom

Ze la Braconne
19 Route du Lac des Saules
www.calitom.com



WENISCH

Sandrine
Nouvelle Aquitaine
sandrine.wenisch@ademe.fr

Mots-clés: Espace privé Entreprises, Prévention des déchets, Animation,, Eco-exemplarité,

CONTEXTE

Description du contexte de l'action:

Depuis janvier 2015, Calitom est lauréat de l'appel à projet « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » du Ministère l'écologie, du développement durable et de l'énergie, sur le territoire de sa compétence traitement. Cet engagement de la collectivité vise à développer une démarche participative et exemplaire de promotion de l'économie circulaire (réduire le gaspillage, donner une seconde vie aux produits et augmenter le recyclage).

Parallèlement, la loi de transition énergétique pour la croissance verte vient renforcer et préciser des objectifs de réduction et de recyclage des déchets. Ils concernent non seulement les déchets produits par les ménages mais aussi ceux produits par les entreprises.

Afin de répondre à ces objectifs, Calitom et la CCI de la Charente ont souhaité s'associer pour porter conjointement des actions de prévention et de gestion des déchets à destination des entreprises du territoire. Un axe majeur de ce partenariat est le Programme « PACTE -10 % de déchets en 1 an ».

OBJECTIFS ET RÉSULTATS

Objectifs généraux:

Le programme PACTE propose d'accompagner des entreprises volontaires dans la mise en œuvre d'une meilleure gestion de leurs déchets avec un objectif de de réduction de 10% d'un ou plusieurs flux de déchets. Il fait échos à d'autres programmes menés en Deux-Sèvres et Vienne depuis 2012.

Objectifs quantitatifs :

- Mobiliser 15 à 20 entreprises sur un programme d'actions de 20 mois
- Réduire la production de déchets des entreprises engagées
- Identifier les économies réalisées par les entreprises liée à la réduction de leur production de déchets

Résultats quantitatifs:

Les résultats quantitatifs du PACTE sont :

- **250 t de déchets évités (non produits)**
- **110 t de déchets valorisés (détournés des DIB, de l'enfouissement)**

- **260 000 euros d'économie réalisées par les entreprises**

Résultats qualitatifs :

D'un point de vue qualitatif, les entreprises ont pu développer en interne des actions de sensibilisation à destination des salariés, améliorer le tri de leurs déchets, enrichir les échanges avec leurs fournisseurs et partenaires et prendre conscience des enjeux environnementaux liés à leurs activités.

Par ailleurs, les entreprises ont apprécié l'accompagnement proposé (format, méthode, suivi)

MISE EN OEUVRE

Description de l'action :

Le programme, qui a débuté en mai 2016, s'est déroulé en 4 temps, sur une durée totale de **20 mois** :

Présentation du Pacte et mobilisation d'un groupe d'entreprises :

organisation de 5 petits déjeuners pour mobiliser les entreprises du territoire. Barbezieux, Montmoreau, Jarnac, Roumazières, Ruffec

+ phoning CCI

Etape 1 : Connaître, planifier et prioriser ses actions liées à ses déchets :

4 ateliers collectifs ont été réalisés :

Préalablement à ces ateliers, la CCI a réalisé un pré-diagnostic déchets dans chaque entreprise afin d'avoir un état des lieux initial sur lequel les premiers ateliers se sont appuyés (outil diag ADEME).

- Atelier 1: Comprendre l'origine de ses déchets
- Atelier 2 : Savoir comment agir et prioriser ses actions
- Atelier 3 : Améliorer son process et éco-concevoir
- Atelier 4 : Structurer sa communication interne et externe

Ces ateliers avaient pour objectifs de :

- Créer des échanges et des interactions entre les entreprises
- Développer un suivi personnalisé des entreprises et de leurs déchets
- Définir un plan d'actions propre à chaque entreprise

- Associer à ce plan d'action des indicateurs (liés à l'activité et/ou spécifiques)

- Structurer une année de référence

Entre l'Atelier 2 et 3, des **rendez-vous individuels** (Visites «expert») ont été menées dans chaque entreprise par Calitom, le Pôle des Eco-Industries et la CCI. Les rapports remis à la suite des visites devront permettre aux entreprises de prioriser leurs actions et de définir leurs contrats d'engagements en vue du TOP DEPART de l'étape 2 en mai 2017.

TOP DEPART : évènement de communication organisé à la CCI, qui marque pour les entreprises le début de la mise en œuvre de leurs plans d'actions.

Etape 2 : Agir et mettre en œuvre ses actions de prévention des déchets :

Suivi des entreprises :

pendant un an, Calitom et le Pôle Eco Industries ont accompagné les entreprises pour la réussite de leurs actions. Des rendez-vous réguliers en entreprises ou par téléphone (tous les 2 mois) ont permis de suivre la mise en œuvre des actions et de garantir l'atteinte des objectifs.

Calitom a assuré le suivi de 9 entreprises. Les 6 autres ont été suivies par le Pôle.

Bilan individuel et collectif :

Bilan à 6 mois, en collectif, pour partager des expériences (pourquoi avoir traité telle action, comment elle a été ou va être mise en œuvre,...), les résultats obtenus ou envisagés...

Evènement de clôture de cette 1^{ère} édition du PACTE -10 % en Charente. Cette ½ journée organisée à la CCI de la Charente marque la fin du programme. L'occasion pour les entreprises de partager les résultats obtenus et les bénéfices pour leur activité. C'est également une opportunité pour encourager de nouvelles entreprises à engager des actions de réduction des leurs déchets.

Planning:

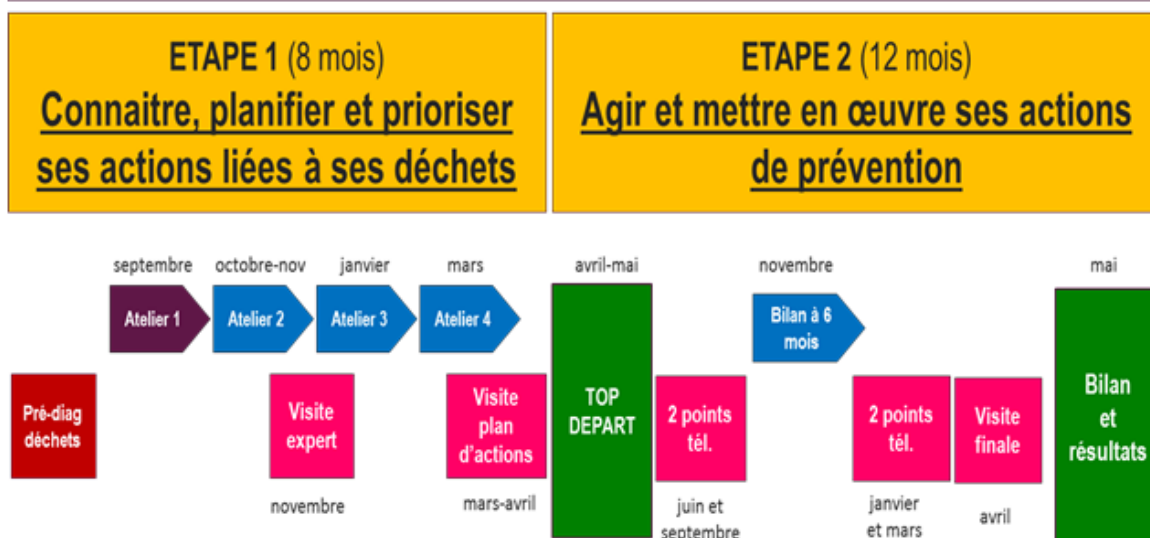
Etape 1 : septembre 2016 à février 2017

Etape 2 : mai 2017 à mars 2018

Bilan de l'opération : 20 juin 2018

LES ETAPES POUR L'ENTREPRISES

Durée totale du programme = 20 mois



Année principale de réalisation:

2018

Moyens humains :

Calitom : 1 animateur avec pour mission

- Organisation des 5 petits déjeuners de mobilisation des entreprises (salles, viennoiseries...),
- Réalisation plaquette de communication mobilisation PACTE,
- Organisation des 4 ateliers,
- Animation du 1er atelier collectif avec les entreprises,
- Co-animation des 3 autres ateliers (aspects logistiques et administratifs),
- Participations aux 16 visites « Expert » réalisées dans chaque entreprise,
- Suivi sur 1 an de 9 entreprises,
- Evaluation des actions des entreprises, indicateurs, résultats,
- Suivi de la prestation réalisé par le PEI,
- Echanges constant avec le PEI pour le suivi des entreprises et de leurs résultats.

La CCI Charente,

- Mobilisation des entreprises,
- Co-animations des ateliers,
- Accompagnement lors des visite « Expert » dans chaque entreprise,
- Réalisation de l'événement TOP Départ de mai 2017 (conception et réalisation des supports de communication, traiteur),
- Réalisation de l'événement BILAN (conception et réalisation des supports de communication, traiteur).

Le Pôle Eco-industries, 3 chargés de missions pour

- Montage technique des réunions de lancement et co-animation,
- Animation de 3 ateliers collectifs avec les entreprises,
- Réalisation d'une visite « Expert » dans chaque entreprise,
- Conception et rédaction des outils d'animation, de suivis et d'évaluation,
- Soutien méthodologique de Calitom pour le suivi sur 1 an,
- Suivis de 6 entreprises engagées,
- Evaluation des actions des entreprises, indicateurs, résultats,
- La montée en compétence de l'animateur de Calitom.

Moyens financiers :

Prise en charge du coût de la prestation d'accompagnement du Pôle Eco-industries de 18 300 € TTC, pour la durée du Pacte (20 mois).

Soutien de ADEME à Calitom sur ce programme à hauteur de 12 810 €.

Moyens techniques :

Moyens matériels (salle de réunion, outils d'animations...)

Moyens de communication (relais presse locale, réseaux sociaux, site internet, conception et réalisation des outils de communication...)

Partenaires mobilisés :

CCI de la Charente

Pôle Eco- Industries

VALORISATION

Facteurs de réussite :

Les facteurs de réussite :

- La durée du programme, qui permet aux entreprises de prendre le temps de travailler sur leurs actions et leurs indicateurs,
- Les temps collectifs d'échanges et de partages d'expériences,
- Le coût de l'opération, nul pour les entreprises, pris en charge par les partenaires,
- L'expertise du Pôle Eco-industries,
- Répartition des rôles entre les partenaires,
- L'engagement et l'implication des entreprises.

Difficultés rencontrées :

Les difficultés rencontrées :

- Mobilisation des entreprises lors de la phase de recrutement du groupe,
- Identification des tonnages de déchets et des coûts internes et externes associés

pour construire les indicateurs,

- La diversité des activités, des tailles d'entreprises et leurs localisations peut être un frein aux bénéfices des partages d'expériences et aux possibilités de synergies et de mutualisation entre les entreprises du groupe,
- Evaluation de l'action pour certaines entreprises (bilan quantitatif pas toujours simple à réaliser).

Recommandations éventuelles:

Pour une collectivité comme Calitom, sans compétence économique, il est indispensable de pouvoir s'appuyer sur la CCI pour développer sur son territoire une action comme le PACTE -10%.

De même, l'accompagnement et le soutien du Pôle Eco-Industries est un réel vecteur de réussite.



Type de programme :
Territoires zéro déchet

DÉCOUVRIR L'ACTEUR SUR SINOE ®



[Découvrir](#)



Dernière actualisation de la fiche : **janvier 2019**

Fiche action réalisée sur le site : www.optigede.ademe.fr

Les actions de cette fiche ont été établies sous la responsabilité de son auteur.